

## Séance du 9 juillet 2020

Convocations : 2 juillet 2020

L'an deux mil vingt le 9 juillet à 21 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie de Laissaud en respectant les règles de distanciation physique en raison de la crise sanitaire due au COVID-19.

Etaient présents : Monsieur ARBRUN Sébastien, Madame AUDERMATTE Katia, Madame BACON Christine, Monsieur CHOSSINAND Louis, Madame CORDEL Sophie, Monsieur EXERTIER Bertrand, Monsieur FLEURET Hubert, Monsieur JACQUEMIER Bernard, Madame JOCHEC Solène, Monsieur LAURENT Jean-Jacques, Monsieur MONNET Gilles, Madame POMEON Nathalie,

Excusés : Monsieur EXERTIER Pascal donne procuration à Madame Nathalie Poméon, Monsieur CHENE Stéphane, Madame HINCKER Amandine donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Laurent

Secrétaire de Séance : Nathalie Poméon

### 1 - CONVENTION "REFUGE DES ANIMAUX"

Le Maire lit la proposition de convention entre "le refuge des animaux" dont le siège est à Pontcharra et la commune de laissaud.

Après une discussion entre les élus et après avoir délibéré à 14 voix pour, les élus autorisent le maire à signer la convention et à verser la subvention correspondante, à savoir : 0,60 € par 670 habitants soit 402 €.

### 2 - DEVIS ENTRETIEN ANNUEL DES ROUTES

Le deuxième adjoint, Bertrand Exertier lit le devis modifié de l'entreprise SER-TPR qui s'élève à 6.348 € TTC ;

A l'unanimité, les élus donnent leur accord et autorisent le Maire à signer le devis et lancer les travaux

### 11 - DIVERS

- Remplacement de l'employé communal pendant ses congés du 25 juillet au 16 août 2020 : La commission « vie locale » se chargera d'arroser les fleurs et Sébastien Arbrun gèrera si besoin la tonte des terrains de foot avec les responsables du FCL
- Une pompe a été installée sur le terrain des jardins communaux
- Les propositions de formations des élus seront portées à la connaissance des conseillers municipaux.
- Une visite du village sera organisée pour les nouveaux conseillers municipaux en septembre
- L'horloge du clocher ne sonne plus les heures, la société Paccard sera informée afin qu'elle intervienne.
- En réponse à la demande du SDES concernant un groupement d'achat pour acheter l'électricité, les élus disent "non".
- Lecture du dernier compte rendu.

CLÔTURE DE SÉANCE : 22h20

